



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 07 mars 2024

fixant la composition de la commission de sélection pour l'accès par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'État pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'avis de recrutement pour l'année 2024 relatif à l'accès par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'Etat pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

Mme LAHLOU Yasmina	Attaché hors classe d'administration de l'Etat, cheffe de pôle à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, présidente ;
Mme GEYSSENS Céline	Attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département des relations avec les particuliers à la Division des cabinets ;
M. LARTIGUE Thierry	Inspecteur du travail, adjoint à la cheffe de bureau égalité, diversité, handicap, Référent handicap national à la Direction des ressources humaines.

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 07 mars 2024,

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Pour la ministre du travail, de la santé et des solidarités :
La cheffe de la bureau concours, recrutement, GPEC

Faustine GOMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gomand', with a stylized flourish below it.